



I.F.S.I / I.F.A.S VIRGINIE OLIVIER

Tél. : 01 45 65 88 36 Fax. : 01 45 65 85 57
Adresse E-mail : ifsi@ch-sainte-anne.fr
Adresse site internet : www.ch-sainte-anne.fr

ADMISSION EN INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS NOTICE D'INFORMATIONS* ANNEE 2012

*Conformément à l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (D.E.A.S.).

La durée de la formation est de 10 mois. L'organisation et le contenu de la formation peuvent être consultés sur le site du Centre Hospitalier Sainte Anne : www.ch-sainte-anne.fr (Enseignement – Recherche)

L'Institut de Formation d'Aides-Soignants Virginie OLIVIER assure la formation préparant au **Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (D.E.A.S.)**.

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation.
Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

2 - LES EPREUVES DE SELECTION

Les épreuves de sélection comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Sont dispensés de l'épreuve écrite :

- les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme homologué de niveau IV
- les candidats titulaires d'un diplôme sanitaire ou social homologué de niveau V
- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger
- les étudiants en soins infirmiers n'ayant pas été admis en seconde année.

Admissibilité :

Une épreuve écrite anonyme de 2 heures, notée sur **20 points**.

Les candidats qui obtiennent une note supérieure ou égale à 10/20 sont déclarés admissibles.

Cette épreuve comporte 2 parties :

A partir d'un texte de culture générale d'une page, et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit dégager les idées principales du texte et commenter les aspects essentiels du sujet traité, sur la base de deux questions. Notation sur 12 points.

Une série de 10 questions à réponses courtes, 5 questions de biologie, 3 questions portant sur des opérations numériques (addition, soustraction, division et multiplication) et 2 questions d'exercices mathématiques de conversion. Notation sur 8 points.

Admission :

Une épreuve orale notée sur **20 points**.

Le jury est composé de :

- Un directeur d'institut de formation d'aides-soignants ou d'un institut de formation en soins infirmiers ou un infirmier, formateur permanent dans un institut de formation d'aides-soignants ou dans un institut de formation en soins infirmiers ;
- Un infirmier exerçant des fonctions d'encadrement ou un infirmier ayant une expérience minimum de trois ans en exercice dans un service ou une structure accueillant des élèves aides-soignants en stage.

Cette épreuve comporte:

- La présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social, après un temps de préparation de 10 minutes, notée sur 15 points
- La discussion avec le jury, sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant, notée sur 5 points

Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire

A l'issue de l'épreuve d'admission, les candidats admis sont classés par ordre de mérite sur une liste principale et sur une liste complémentaire.

3 - MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats doivent faire parvenir dans l'enveloppe ci-jointe :

- Une lettre de motivation,
- La photocopie de l'une des pièces suivantes : Carte d'Identité, Livret de Famille, Titre de séjour non touristique en cours de validité,
- Un chèque de 75 euros à l'ordre du « Régisseur du CHSA ». (pour les frais d'inscription au concours). **Seuls les chèques sont acceptés**. En cas de désistement, ces frais resteront acquis.
- La fiche de renseignements, ci-jointe, dûment remplie,
- **Les candidats dispensés de l'épreuve d'admissibilité doivent fournir la copie du titre permettant la dispense.**

4 - LE CALENDRIER

Les dossiers sont à retirer à compter du 04 janvier 2012.

Le dossier d'inscription complet devra être envoyé avant **le 20 février 2012**.

Dates des épreuves	Résultat d'Admissibilité	Résultat d'Admission
20 mars 2012 14h00	13 avril 2012 14h00	1^{er} juin 2012 14h00

Les résultats seront affichés à l'I.F.S.I. / I.F.A.S V. OLIVIER.

L'épreuve d'admission (orale), aura lieu **dans la semaine du 7 mai 2012**.

Rentrée lundi 3 septembre 2012.

Les candidats seront informés par courrier du lieu, de l'heure des épreuves et de leurs résultats. Les résultats ne seront pas communiqués par téléphone.

5 - ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive est subordonnée à la constitution d'un dossier médical et à la délivrance d'un certificat d'aptitude.

6 - CONDITIONS MATERIELLES DES ETUDES

Le coût de la formation est :

- Gratuite et est pris en charge par le conseil régional d'Ile de France selon les critères suivants :
 - Candidat âgés de moins de 26 ans ;
 - Candidat ayant été suivi par la mission locale ;
 - Candidat étant inscrit au pôle emploi ;
 - Candidat ayant interrompu son activité professionnelle pour élever un enfant.

Pour les personnes ne répondant pas à ces critères, la formation est payante, soit :

- 2 700 euros en tarif individuel
- 4200 euros en tarif employeur (montant à la charge de l'employeur ou d'organismes de financement)

A l'entrée en formation, les élèves doivent justifier d'une couverture sociale.

Des bourses sont attribuées par le Conseil régional d'Ile de France, en fonction des ressources familiales et/ou personnelles et des frais occasionnés par les études.

Les demandes de dossier de bourse doivent être effectuées sur le site du Conseil Régional d'Ile de France dont l'adresse est communiquée par le centre de formation au moment de l'inscription. Les pièces à fournir, sont à adresser à l'I.F.S.I / I.F.A.S Virginie Olivier.

Le bénéfice d'une bourse exclut, pour l'élève, la possibilité d'exercer une activité salariée.

Les élèves peuvent également bénéficier du Fonds d'Aide Social géré par le Conseil Régional d'Ile de France. Ce fonds ne peut être cumulé avec une bourse et s'adresse aux étudiants en fortes difficultés financières et qui ne peuvent pas faire de demande de bourse en fonction de leur statut (Pôle Emploi, ANT...)



I.F.S.I / I.F.A.S VIRGINIE OLIVIER

Tél. : 01 45 65 88 36 Fax. : 01 45 65 85 57

Adresse E-mail : ifsi@ch-sainte-anne.fr

Adresse site internet : www.ch-sainte-anne.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

FORMATION PREPARATOIRE AU DIPLOME D'ETAT AIDE-SOIGNANT

ANNEE SCOLAIRE 2012/ 2013

NOM DE JEUNE FILLE : NOM DE FAMILLE :

PRENOM : SEXE : NATIONALITE :

DATE DE NAISSANCE : LIEU : DEPARTEMENT :

ADRESSE COMPLETE :

.....

.....

.....

N°DE TELEPHONE FIXE: PORTABLE :

ADRESSE E-MAIL :

CANDIDAT A L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE

CANDIDAT DISPENSE DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE (Veuillez cocher la situation qui vos concerne).

- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué de niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français

- les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français

- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu

- les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat D'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et déclare avoir été averti(e) que toute déclaration qui serait reconnue inexacte, entraînerait la perte du bénéfice de mon inscription.

Fait à le 2012

Signature :

Ce fichier est mis en œuvre avec l'autorisation de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés (CNIL) et dans les conditions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Un droit d'accès et de rectification vous est reconnu par loi. Vous pouvez l'exercer en vous adressant au Directeur général du Centre Hospitalier Sainte-Anne.